

**ARRETE DU MAIRE**

Le Maire de la Commune de HEILLECOURT,

- VU les articles L 2213.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les lois n°82 213 et 82 623 des 02 mars et 22 juillet 1982 relatives aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,
- VU le Code de la Route,
- VU la demande de l'entreprise COLAS à Heillecourt,
- CONSIDERANT la sécurité d'assurer la sécurité de tous les usagers pendant les travaux de pose de bordures et réfection d'enrobés, rue Gustave Lemaire parking du stade, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté Urbaine du Grand Nancy.

**ARRETE :**

Article 1<sup>er</sup> – **A compter du lundi 16 jusqu'au vendredi 27 novembre 2009 inclus**, tous les parkings au droit du stade d'honneur et situés à gauche du sens de circulation entre la haie d'entrée du parking et l'emplacement du « point tri » seront interdits au stationnement des véhicules.

Article 2 – L'entreprise COLAS est chargée de la mise en place de la signalisation et de la présignalisation réglementaires ainsi que la sécurité de tous les usagers. Celle-ci est autorisée à occuper le domaine public pour la réalisation de ces travaux et le stationnement de ses engins de chantier.

Article 3 - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Central, Hôtel de Police, bd Lobau à NANCY,
- Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, service Circulation,
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers, bd Joffre à NANCY,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise COLAS à HEILLECOURT,
- CONNEX (Mr MICHEL),  
EDF / GDF,
- Les Services Techniques,
- La Police Municipale.



Pour Le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint

G. RITAINE

Heillecourt, le 09 novembre 2009

**A l'attention de Mesdames et Messieurs les riverains**

*Objet : Travaux de pose de bordures et de réfection d'enrobés parking du stade, rue Gustave Lemaire à HEILLECOURT*

Mesdames, Messieurs,

La Communauté Urbaine du Grand Nancy et la Ville de Heillecourt vont entreprendre des travaux de pose de bordures et de réfection des enrobés d'une partie du parking du stade rue Gustave Lemaire.

Au droit du stade d'honneur, tous les parkings situés à gauche du sens de circulation entre la haie d'entrée du parking et l'emplacement du « point tri » seront interdits au stationnement des véhicules à compter du lundi 16 jusqu'au vendredi 27 novembre 2009 inclus.

L'entreprise COLAS adjudicataire des travaux est chargée de la mise en place de la signalisation et de la présignalisation réglementaires routières ainsi que la sécurité de tous les usagers.

En cas de problèmes particuliers et pour toute demande de renseignement vous pouvez vous adresser à la Direction des Services Techniques de la Mairie.

La Communauté Urbaine du Grand Nancy et la Ville de Heillecourt, conscientes de la gêne occasionnée, vous remercient de votre compréhension et vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de leurs salutations les meilleures.

Pour Le Maire,

Jean-Pierre LAGORCE  
L'Adjoint aux Travaux

